



JEUX PARALYMPIQUES DE RIO 2016

7 – 18 septembre

PROCESSUS D'ACCREDITATION PAR NOMBRE PRESSE ÉCRITE / PHOTOGRAPHIQUE / WEB RÉDACTION



Face au nombre croissant des demandes d'accréditations médias sur les dernières paralympiades, nous vous recommandons vivement de bien suivre les différentes étapes du processus afin de vous assurer de pouvoir couvrir l'événement.

Le CPSF gère simplement les accréditations pour la presse écrite, photographique, Web rédactionnel et n'est pas en charge des médias audiovisuels non-détenteurs de droits "ENR" (télévisions, radios, web tv // informations page 3).

2 catégories d'accréditation

Catégorie d'accréditation	Descriptif
E	JOURNALISTE Journaliste, rédacteur, éditeur photographique, employé ou mandaté par une agence d'information mondiale ou internationale, quotidien général, quotidien sportif, magazine ou site internet sportif, journaliste pour les médias numériques ou journaliste indépendant sous contrat
EP	PHOTOGRAPHE Photographe répondant aux mêmes critères que ceux définis pour la catégorie "E"



Les dates à retenir

29 juin 2015	Début de la procédure d'accréditation par nombre
15 août 2015	Date limite à laquelle les médias doivent retourner leur demande d'accréditation par nombre au CPSF
7 mars 2016	Début du processus d'accréditation nominative
20 avril 2016	Date limite à laquelle les médias doivent renvoyer au CPSF la demande d'accréditation nominative
Juin/Juillet/Août 2016	Distribution des accréditations (PIACs) au CPSF qui les transmettra aux médias
7 – 18 septembre 2016	Jeux Paralympiques de Rio

Processus en deux étapes

1/ La première étape correspond à l'enregistrement de votre média et du nombre envisagé de journalistes et/ou photographes à accréditer.

→ [Télécharger et renvoyer le formulaire au CPSF avant le 15 août 2015](#)

2/ La deuxième correspond à l'enregistrement nominatif des représentants de votre média

→ L'étape 2 se déroulera de mars à avril 2016.

Liens utiles

→ [Télécharger le Guide "hébergement" médias](#) // Deadline 31 août 2015

→ [Site officiel Rio 2016](#)

Contact CPSF medias@france-paralympique.fr

Hélène HAVERLAND : 01 40 31 45 86 | Mob. 06 26 38 66 51



PROCESSUS D'ACCREDITATION PAR NOMBRE « ENR » TÉLÉVISION / RADIO / WEB TV

Les médias "ENR" correspondent aux organisations de télévision, radio et web TV non détentrices de droits.

29 juin 2015	Les ENR intéressés doivent directement compléter le formulaire au lien suivant http://www.paralympic.org/rio-2016/press-accreditation En cas de problème pour le compléter, contacter l'équipe des opérations médias de l'IPC par e-mail media.accreditation@paralympic.org
14 août 2015	Date limite pour retourner les demandes d'accréditation ENR à l'IPC
28 août 2015	Les Règles d'accès aux informations et le formulaire d'engagement ENR sont ensuite envoyés aux organismes retenus
Janvier 2016	Envoi du formulaire d'engagement ENR complété à l'IPC
Mars 2016	L'IPC envoie les formulaires d'accréditation "Presse par nom" aux ENR